

RECHERCHE CLINIQUE EN FRANCE DEPUIS 2001



Scope International France est une société de recherche clinique (CRO) basée à Paris et spécialisée dans le développement clinique offrant une vaste gamme de services comprenant la réglementation, la pharmacovigilance et la gestion de projets dans les pays francophones. Avec plus de 14 ans d'expérience dans de nombreux domaines thérapeutiques, Scope International France a la capacité de faire progresser au maximum la recherche clinique au profit de ses clients.

Avec plus d'une trentaine d'essais cliniques de phases IIa-IV en neurologie, gynécologie, pédiatrie, maladies respiratoires et dans la douleur, Scope International France a acquis une expérience vaste et solide, lui donnant ainsi une expertise unique.

Scope International France est une filiale de Scope International AG, basée à Mannheim en Allemagne. Scope International AG gère avec efficacité de nombreux programmes de recherche clinique, notamment dans les indications thérapeutiques mentionnées ci-dessus, qui ont permis à nos clients d'obtenir des autorisations de mise sur le marché aussi bien aux Etats-Unis que dans l'Union Européenne.

Nos clients bénéficient de nos réseaux d'investigateurs, parmi lesquels se trouvent de nombreux experts qui nous permettent de partager leurs connaissances et leurs grandes expériences scientifiques.

Notre objectif est d'établir des relations à long terme avec nos clients. Notre expérience acquise, notre culture d'entreprise et notre excellente situation financière nous donnent toujours une confiance solide avec nos partenaires. Chaque projet est mené par un responsable dédié, qui travaille en étroite collaboration avec une équipe de professionnels. La grande qualité de nos équipes et de nos services nous distinguent clairement de nos concurrents.

Les projets de recherche en France sont soumis au régime du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Selon ses dispositions les dépenses relatives à des opérations de Recherche et Développement (R&D) confiées à des prestataires privés sont éligibles au CIR à condition que:

- les prestataires soient agréés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR),
- les travaux sous-traités correspondent à la réalisation de véritables opérations de R&D, nettement individualisées
- le sous-traitant réalise en interne la totalité des travaux qui lui sont confiés.

En tant qu'organisation de recherche clinique à service global, Scope International AG répond aux exigences principales ce qui permet à nos clients de déclarer le CIR en accord avec le MESR.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter directement ou visitez notre site Internet www.scope-international.com.

